



le 23 avril 2018

contact@capen71.org – www.capen71.org

Une réunion publique réservée aux habitants de la commune s'est tenue à FRAGNES le 24 avril. Ne pouvant y participer et poser des questions concernant la desserte Saôneor, Michel MELLON, administrateur de la CAPEN en a informé les habitants.

Monsieur le Maire,

Est-ce que la desserte va permettre la « création » de 4000 emplois comme cela est écrit dans l'enquête publique et dans l'arrêté de DUP?

La vérité : C'est non.

Cet objectif correspond à l'objectif du contrat de site signé en 2007. Mais depuis cette date (nous sommes en 2018) plus de 3200 emplois ont été créés ou transférés et d'ici que la desserte soit terminée ce nombre va augmenter.

Par conséquent elle ne pourra que permettre la création au mieux de 800 emplois, pas plus, puisque le potentiel du site Saôneor est de 4000 emplois.

Est-ce que l'itinéraire actuel peut absorber cette augmentation de trafic ?

La vérité : C'est oui.

Comme l'itinéraire actuel a absorbé le trafic induit par les 3200 emplois déjà créés tout en permettant une circulation correcte, alors qu'aucun aménagement important n'a été réalisé, il pourra tout aussi bien absorber celui des 800 emplois à venir.

Ceci est confirmé par le fait que l'aménagement de l'itinéraire existant avait été retenu par le Maître d'Ouvrage qu'il a ensuite abandonné pour transférer la pollution du trafic sur des zones moins urbanisées (il vaut mieux intoxiquer moins de monde).

Est-ce que la desserte va augmenter la pollution sur l'agglomération de Chalon ?

La vérité : C'est oui

Evidemment puisque la desserte double presque la distance à l'autoroute par rapport à l'itinéraire actuel.

Elle double donc pratiquement le volume des émissions des gaz d'échappement : plus de poussières fines, plus de NOx, ainsi de suite.

Si l'orientation 5 du Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne (SRCAE), qui impose de prioriser la qualité de l'air dans les zones classées sensibles (L'itinéraire actuel et la desserte sont en zones sensibles), avait été respectée, c'est l'itinéraire actuel qui aurait été retenu.

Est-ce que le transfert du trafic sur la desserte qui traverse le territoire de Fragnes La Loyère va se traduire par des dépassements de la pollution de l'air de seuil de protection pour la santé humaine. ?

La vérité : C'est oui.

Dans l'enquête publique le Maître d'Ouvrage a fait une évaluation de la pollution à l'horizon 2030 le long de la desserte. Elle montre que le seuil sera dépassé pour les NOx sur une grande partie du tracé. Il a fait cette évaluation à l'horizon 2030 pour prendre en compte l'amélioration de la pollution des véhicules d'ici cette date. S'il avait fait cette évaluation à la mise en service de la desserte avec les moteurs actuels, on aurait forcément constaté que ce seuil aurait été dépassé pour au moins les NOx et les poussières fines. Il n'a pas fait cette évaluation et on comprend pourquoi.

Est-ce qu'en laissant le trafic sur l'itinéraire actuel les seuils de la protection humaine auraient été également dépassés ?

La vérité : C'est non.

L'agglomération chalonnaise a dû mettre en place un PPA (Plan de Protection Atmosphérique). Ce plan a pour objectif de réduire et maintenir les concentrations en polluants en dessous de leur limite de protection de la santé humaine. Le bilan, qui a été fait fin 2016, a montré qu'aucun polluant ne dépasse ce seuil.

Conclusion : Même avec la pollution issue des 3200 emplois déjà créés, aucun polluant ne dépasse le seuil de protection humaine sur l'itinéraire actuel alors que le transfert du trafic sur la desserte va se traduire par des dépassements sur les zones qu'elle va traverser.

Est-ce que la desserte va se traduire par une perte de valeur des propriétés de Fragnes La Layère ?

La vérité : C'est oui.

La dernière évaluation, qui a été faite, a montré une perte de 20% des propriétés. Et quand l'existence des dépassements de seuil pour la protection de la santé humaine sera connue, cette perte va encore augmenter.

Est-ce que vous avez l'impression d'avoir défendu la santé et les intérêts de la population de votre commune ?

La vérité : C'est un non catégorique. *(Voir plus haut)*

Merci de répondre à ces questions aux habitants qui viendront. En ce qui me concerne, j'ai tous les éléments pour prouver tout ce que j'ai écrit. J'espère que vous ferez de même dans vos réponses.

La liaison de Saôneor doit effectivement être améliorée mais tout montre aujourd'hui que la meilleure solution est de réaménager l'itinéraire actuel. Si en 2007, la réalisation d'une desserte pouvait se concevoir mais, maintenant que 3200 emplois ont déjà été créés, nous avons la preuve que l'itinéraire actuel est le meilleur parti. Ce choix permet aussi d'économiser des millions d'euros.

Veillez agréer, Monsieur Gaudray, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Michel Mellon

